



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | ÉCOLE DOCTORALE
DROIT ET SCIENCES POLITIQUES,
ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Monsieur CERQUEIRA Gustavo, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur DIDI-ALAOUI Mohamed, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LEPOUTRE Jules, Madame LASSERRE Marie-Cécile, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline

Doctorants élus :

Monsieur BOSMEL Florian, Monsieur LE HECHO Gabin, Monsieur MONTOYA Florent, Madame NANEVA Kaloyana, Madame VATS Saijal

Représentants extérieurs

Monsieur BRION Sebastien, Madame MAGARO Patrizia, Maître MUNDET Emmanuel, Monsieur NAGELLEN Thierry, Monsieur SCHIAVO Stefano

Personnel administratif :

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur BERNOT Gilles, Madame MOUIAL Eva, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le 19/02/2026

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

en présentiel à l'Ecole Doctorale, salle 409, Campus Trotabas, UniCA et en visioconférence via ZOOM

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Monsieur CERQUEIRA Gustavo, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur DIDI-ALAOUI Mohamed, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LEPOUTRE Jules, Madame LASSERRE Marie-Cécile, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MOUIAL Eva (représentée par Monsieur LERAY Grégoire), Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Monsieur BOSMEL Florian, Monsieur LE HECHO Gabin, Monsieur MONTOYA Florent, Madame NANEVA Kaloyana, Madame VATS Saijal, Monsieur BRION Sebastien, Maître MUNDET Emmanuel, Monsieur NAGELLEN Thierry, Monsieur SCHIAVO Stefano, Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés : Madame MAGARO Patrizia, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur CHARLIER Christophe

La réunion du conseil démarre à 16h10.

Ordre du jour :

ÉCOLE DOCTORALE « Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion »
Domaine Trotabas – Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 Nice Cedex 1
Directrice : Professeure Flora BELLONE – Directeur adjoint : Monsieur Philippe LUPPI
Gestionnaire : Madame Rokhaya DIOP, Madame Iwona PIECZYRAK
Tél. : 04 89 15 26 26 ou 26 27 – E-mail : cd-despeg@univ-cotedazur.fr

1. Information Direction ED-DESPEG
2. Prix de thèse 2026 : arrêt de la commission/calendrier des délibérations
3. Représentation des disciplines et laboratoires au sein de l'ED
4. Vote sur le principe d'une modification du Règlement Intérieur
5. Arrêt des modalités du concours des contrats doctoraux 2026
6. Doctoriales 2026
7. Questions diverses

Le point 6 est remonté dans l'ordre du jour tandis que le point 4 est repositionné pour être traité en préambule du point 3.

Point 1. Informations de la Direction

Un premier point d'information est consacré à la nouvelle plateforme nationale du doctorat. Lancée dans une version Bêta ce mois-ci par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, accessible à l'adresse doctorat.gouv.fr, cette plateforme a vocation à devenir un portail unique de référence pour la formation de troisième cycle en France, et surtout une plateforme de mise en relation entre Professionnels de la R&D et de l'Innovation, Etudiants d'écoles et d'Universités, Laboratoires de Recherche et Ecoles Doctorales.

Les trois missions principales de la plateforme ministérielle sont les suivantes :

- **Informier** : présenter le doctorat (niveau Bac+8), les modalités de financement et les différentes étapes du parcours doctoral ;
- **Rendre accessible** : centraliser, via un moteur de recherche, les offres de thèses et les sujets de recherche proposés par les laboratoires de recherche en France ;
- **Faciliter** : permettre une mise en relation directe entre les candidats, les directeurs de thèse, et les financeurs de contrats doctoraux.

Les enjeux sont doubles :

- **Attractivité**, en attirant davantage de profils à fort potentiel ;
- **Visibilité**, en offrant une vitrine claire destinée aux entreprises et aux recruteurs internationaux, afin de montrer que le doctorat ouvre des perspectives professionnelles variées, au-delà du seul cadre académique.

Dans sa version bêta, la plateforme s'organise autour de trois étapes clés du parcours du chercheur :

- **Avant la thèse** : recherche de sujets et de financements ;
- **Pendant la thèse** : accès aux ressources relatives au déroulement du doctorat et aux démarches administratives ;
- **Après la thèse** : valorisation des compétences et suivi des parcours professionnels (annuaire et témoignages).

La direction de l'école doctorale invite les membres du conseil à explorer la plateforme et à contribuer à la diffusion de l'information auprès des membres doctorants et encadrants de l'école doctorale, ainsi que de leurs partenaires du monde socio-économique. Une

communication concertée au niveau Etablissement s'organisera très certainement à destination de l'ensemble des communautés pertinentes à UniCA dans le cours de l'année.

Un second point d'information est consacré au changement de laboratoire de Mme Lucie BARGEL, actuellement chercheuse à ERMES, qui rejoint l'URMIS, un centre de recherche à dominante sociologie, rattaché à l'ED SHAL. A terme, ce changement de laboratoire pourra impliquer une demande de rattachement secondaire de l'URMIS à l'ED DESPEG pour le groupe de ses chercheurs qui souhaiteraient encadrer des thèses en science politique. Dans l'éventualité où cette demande était formulée, le conseil d l'ED sera appelé à formuler un avis d'opportunité.

Un troisième point d'information concerne une offre de stage que l'ED DESPG a ouverte pour les mois d'avril-juillet 2026, afin de recruter un stagiaire spécialisé dans le traitement des métadonnées. Cette mission vise à accompagner l'école doctorale dans la conception de bases de données pertinentes et facilement exploitables, notamment pour le suivi des indicateurs de performance et du devenir professionnels des docteurs.

Point 6. Doctoriales 2026

La direction de l'ED rappelle au conseil que l'appel a candidatures pour les Doctoriales 2026 sur le thème « Incertitude, Risques, Souveraineté » est lancé depuis la mi -janvier. La conférence inaugurale sera donnée par le Professeure Gudela GROTE, de l'ETH Zurich. Les affiches sont prêtes et seront affichées prochainement. La direction demande aux membres du conseil, et plus particulièrement aux représentants des laboratoires de recherche de bien réserver la date dans leur agenda, **le mercredi 13 mai 2026**, notamment le créneau de fin de matinée/déjeuner durant lequel prendra place la cérémonie de remise des **prix de thèse 2026 de l'école doctorale**.

Point 2. Prix de thèse 2026 : arrêt de la commission/calendrier des délibérations

Mme Bellone présente les données relatives au nombre de soutenances réalisées en 2025, au nombre de candidats éligibles au Prix de thèse ED-DESPEG 2026 ainsi qu'au nombre final de candidatures retenues. Les modalités de ce prix arrêtés lors du conseil du 21 novembre 2025 sont consignées dans les documents annexes qui ont été mises à disposition des membres du conseil. Elle rappelle également le calendrier des réunions préparatoires de ce concours, en proposant la première réunion en visioconférence à la mi-mars et une deuxième, en mode hybride (avec préférence pour le présentiel) au mois d'avril.

Une question est soulevée concernant une candidature déposée hors délai par rapport à la date butoir qui avait été fixée par l'école doctorale au 5 février 2026.

Parmi les 36 thèses soutenues, le 20 ont été proposées au Prix de thèse, et 15 docteurs étaient éligibles. 13 ont fait acte de candidature dans les délais impartis. Une candidature est arrivée avec quelques jours de retard. Après discussion, les membres du conseil s'accordent pour accepter, à titre exceptionnel, cette candidature, dans la mesure où elle est arrivée en amont du début de la procédure d'examen des candidatures par le conseil.

Point 3. Vote sur le principe d'une modification du Règlement Intérieur

En prévoyance du point 4 qui pourrait amener à modifier le règlement intérieur de l'ED, la direction de l'ED rappelle qu'en vertu du point 9.1 de ce même règlement, « Toute demande de modification du présent règlement intérieur suppose que la question soit préalablement mise à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de l'Ecole doctorale et que le principe de sa discussion soit voté à la majorité absolue de deux-tiers des membres présents et représentés. ». En fonction de l'issue de la discussion du point 4, la direction de l'école doctorale devra proposer une procédure de validation des nouvelles dispositions conforme à ce règlement.

Point 4. Représentation des disciplines et laboratoires au sein de l'Ecole doctorale

Mme Bellone présente, en introduction, des données chiffrées relatives au nombre de contrats doctoraux octroyés sur les 5 dernières années. Ces chiffres sont rapportés au nombre de membres HDR pouvant présenter des candidats lors de ce concours. Ces données sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Année d'attribution	Nb total de contrats doctoraux DESPEG 2021-2025	en % du nb. total de contrats	Pour comparaison % du nombre de HDR pouvant présenter des candidats au concours en 2026
Nombre de contrats doctoraux	57		
Distribution par laboratoire			
CERDACFF	4	7%	9%
CERDP	11	19%	11%
ERMES	9	16%	8%
GREDEG	24	42%	53%
GRM	4	7%	14%
LADIE	5	9%	5%
Distribution par Section CNU			
DROIT PRIVE	20	35%	24%
DROIT PUBLIC	9	16%	14%
HISTOIRE DROIT	7	12%	4%
SCIENCE PO	2	4%	4%
ECO	8	14%	28%
GESTION	11	19%	26%
Distribution par sous-domaine			
Droit et Science Po	38	67%	46%
Economie et Gestion	19	33%	54%

Ces données ont été compilées à la demande du laboratoire GRM, qui estime ne pas être suffisamment représenté au sein du conseil, notamment lors des prises de décision relatives aux contrats doctoraux.

M. Didi-Alaoui, représentant de GRM et des sciences de gestion, intervient afin d'exposer le point de vue de son laboratoire. Il souligne notamment que celui-ci présente chaque année des dossiers qu'il considère comme particulièrement pertinents et de très haute qualité. Toutefois, le laboratoire exprime le sentiment que ces candidatures ne sont pas suffisamment retenues,

celles-ci étant régulièrement devancées par d'autres dossiers lors de l'attribution des contrats doctoraux. De ce fait, le laboratoire demande à être mieux représenté à la fois au sein du conseil et de la commission des contrats doctoraux.

Des échanges nourris animent le conseil lors desquels sont discutés différents points : 1) La pertinence de prendre le poids des membres HDR au sein de l'école doctorale comme métrique pour juger de déséquilibres dans l'allocation des contrats doctoraux entre disciplines ou laboratoires ; 2) La question de savoir s'il faut revoir la composition du conseil lui-même ou uniquement celle de la composition des contrats doctoraux, 3) Dans le cas où la composition du conseil serait modifiée, la pertinence d'ajouter un membre invité représentant de l'IAE et de l'IUT ou alternativement un membre invité représentant du Département des Sciences de Gestion, et enfin la question de savoir si, en cas d'ajout de membres additionnels représentant GRM dans la commission des contrats doctoraux, ce ou ces dernier(s) devraient être votants ou non votants. A l'issue de ces discussions, il est convenu qu'un vote sera organisé lors du conseil d'avril autour de deux modalités alternatives seulement : 1) Ajout d'un membre représentant GRM comme membre votant au sein de la commission des contrats doctoraux 2) Ajout d'un membre représentant GRM comme membre non-votant au sein de la commission des contrats doctoraux.

Point 5. Arrêt des modalités du concours des contrats doctoraux 2026

Lors du conseil d'avril, les modalités du concours des contrats doctoraux 2026, incluant le guide de candidature à l'attention des candidats, devront être arrêtés en vue de leur publication à l'ouverture du concours en mai.

Point 6. Questions Diverses.

Une demande tardive de réinscription en 7A a été soumise à l'école doctorale. La direction de l'Ecole Doctorale manque de temps pour aborder ce point et procédera à une consultation électronique du conseil sur cette demande pour ne pas différer le retour à faire à l'utilisateur concerné par cette demande.

La réunion se termine à 18h20.